Documents

A | Connaissez-vous les bonnes manières numériques ?



Dans le monde « réel », il existe des règles de conduite : dans le bus, vous cédez votre place aux personnes âgées, vous commencez une lettre par « Cher Monsieur… ». Mais qu'en est-il sur Internet ? Que peut-on faire ou non dans les e-mails, les SMS et sur les médias sociaux ? À quelle vitesse doit-on répondre à un courriel ? Peut-on annuler un rendez-vous par SMS ? Les bonnes manières s'appliquent également aux médias sociaux et à la communication en ligne. Voici donc une petite leçon de savoir-vivre digital.

Ne pas taguer sans demander

Ne taguez pas une personne dans vos publications sur les médias sociaux sans son autorisation. Et si vous voulez diffuser vos photos de vacances auprès de vos « amis », demandez-vous si les personnes ne souhaitent pas être plus discrètes… N'inondez pas vos amis d'une avalanche de photos, de rapports de voyage et de reportages de vacances. Quelques-uns suffisent.

Maximum une par jour

À quelle fréquence publiez-vous sur les médias sociaux ? La règle de base est d'une publication par jour, maximum. Sur Instagram, vous pouvez regrouper plusieurs photos dans une même publication. Sinon, utilisez la fonction « Story » d'Instagram : il s'agit de publications qui peuvent être visionnées pendant vingt-quatre heures avant de disparaître. Vos « followers » peuvent choisir de les regarder… ou pas !

Ne pas « divulgâcher »

L'époque où tout le monde regardait la même émission de télévision en même temps est révolue. Vous pouvez exprimer votre avis sur un film ou une série sur les médias sociaux, mais ne « spoilez » pas le dénouement[1], ni qui meurt ou qui est coupable !

Pour les réactions brèves

Les SMS conviennent aux informations courtes : pour avertir d'un retard, mais pas pour annuler un rendez-vous. Pour cela, il faut le faire de manière plus personnelle et par téléphone. Un SMS peut tout au plus être utilisé pour une première réaction, et vous rappellerez ensuite.

Pas de hâte

La règle selon laquelle un e-mail doit recevoir une réponse dans les 24 heures est obsolète[2]. Le courrier électronique est là aujourd'hui pour les affaires non urgentes, pouvant attendre un jour sans problème. Si vous attendez une réponse rapide, envoyez un SMS.

La rédaction, Le Vif, 21 janvier 2021

1. la fin d'une histoire complexe 2. dépassée, qui n'est plus utilisée

Compréhension écrite

1re lecture

1 | Dans quelles situations de communication ces bonnes manières sont-elles conseillées ?

2e lecture

2 | Que doit-on faire avant de publier la photo de quelqu'un ?
3 | Quel est le nombre de publications recommandé par jour ?
4 | Pourquoi le risque de « divulgâcher » est-il plus grand qu'avant ?
5 | D'après le document, à quoi doit servir un SMS ?
6 | Doit-on répondre tout de suite à un courriel ?

Au fait !

Inventé au Québec, le mot « divulgâcher » vient des verbes « divulguer » (*dire un secret*) et « gâcher » (*rendre mauvais, inutile*).

Vocabulaire

7 | Trouvez dans le texte une expression qui a un sens proche de « bonnes manières numériques ».

Production orale

8 | Que pensez-vous des bonnes manières numériques présentées dans le document ? Est-ce que vous les trouvez utiles ? nécessaires ?